



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/1139 (1997)
21 novembre 1997

RÉSOLUTION 1139 (1997)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3835e séance
le 21 novembre 1997

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, en date du 14 novembre 1997 (S/1997/884),

Décide :

a) De demander aux parties intéressées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973;

b) De proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 mai 1998;

c) De prier le Secrétaire général de lui soumettre, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer sa résolution 338 (1973).
